SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023 à 18h00

Convocation du 28/11/2023

Président: Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Anne MAYER, Magalie MARTIN et

Vincenzo AGRELO.

Absents: Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Vincenzo AGRELO

Bon pour pouvoir : De Vincenzo AGRELO à Armelle PONCET

Ordre du jour :

- Travaux de broyage près de la station d'épuration
- Loyers
- Questions diverses.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2023-38: TRAVAUX DE BROYAGE TERRAINS PRES DE LA STATION D'EPURATION

Madame le Maire présente au conseil municipal 2 devis à savoir :

1) Sté Jean-Claude BONTEMPS - 49680 NEUILLE :

*Devis 34 : Travaux de broyage terrain près de la station d'épuration Pour un montant de 1.950,00 HT € soit 2.340,00 € T.T.C.

2) ETS MASSON SYLVIE:

*Devis n°19168:

Débroussaillage sur terrain

Pour un montant de 1.290,00 €HT soit 1.548,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société ETS MASSON SYLVIE pour un montant de 1.290,00 €HT € HT soit 1.548,00 € TTC.

Sujet « LOYERS » : le conseil municipal décide de reporter ce sujet à une séance ultérieure

QUESTIONS DIVERSES

SIEML: RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école, une étude de faisabilité sur la géothermie a été mandatée auprès du SIéML dans le cadre de sa mission de conseil en énergies. Cette étude regroupait l'école, la mairie, l'hôtel et le gîte équestre. Le Bureau d'étude Bâti M Gie préconise à la commune de retirer ces deux derniers bâtiments du projet et en expose les raisons. Il détaille ensuite un comparatif entre la géothermie et une chaudière bois à granulés. Le conseil municipal délibérera par la suite pour un transfert de compétence.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX AUTONOME D'ANGERS (S.P.A.A)

Commune de la Breille-les-Pins - Séance du conseil municipal du lundi 4 décembre 2023

Feuillet 2023/ 43

La S.P.A.A, Société Protectrice des Animaux Autonome basée à Angers, a annoncé qu'elle cesserait ses activités à compter du 1er avril 2025, pour les communes situées en dehors de la couronne angevine. La commune, comme beaucoup de collectivités rattachées à l'Agglomération de Saumur, devra trouver une solution pour accueillir les animaux égarés.

CHANGEMENT EXCEPTIONNEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

En raison d'un arrêt maladie de l'une des deux secrétaires, les horaires du secrétariat pour accueillir le public sont modifiés pendant la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024. Le public sera accueilli le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi entre 10 h et 12 h 30. En dehors de ces horaires, l'accueil est possible sur rendez-vous.

AUTORISATION SPECIALES D'ABSENCE

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux à l'occasion d'évènements familiaux particuliers. Madame le Maire en présente les modalités et indique que le projet de délibération sera soumis au comité social territorial du centre de gestion prévu en mars pour validation. Le conseil municipal délibèrera par la suite.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire sont fixés au mercredi 10 janvier à 19 h à la salle des loisirs. La réunion de conseil se déroulera la veille à la mairie le mardi 9 janvier à 19 h.

PARCELLE PRES DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint, évoque le souhait d'une administrée de vendre une parcelle située à côté de la station d'épuration. La commune est actuellement propriétaire des terrains joignants cette parcelle. Le conseil municipal doit réfléchir à une offre à émettre.

PERMANENCES DE LA SALLE DES FETES ET GITE EQUESTRE

Un point est effectué sur les prochaines réservations.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - EXERCICE 2022

La délibération n°2023-148 DC du conseil communautaire de l'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que son annexe ont été transmis aux conseillers municipaux par courriel avant la séance

EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2022"

La délibération n°2023-150 DC du conseil communautaire de l'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que son annexe ont été transmis aux conseillers municipaux par courriel avant la séance

La séance est levée à 20h30. La prochaine réunion est prévue mardi 9 janvier 2024 à 19 heures.

DINS

Remarque:

Le Maire

Le secrétaire de séance

Compte-rendu approuvé par le conseil municipal le :

2024

Mise en ligne le : -141041

_____202<u>/</u>,